

# +X COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, l'Ordre des Avocats du Barreau de Clermont-Ferrand scellent leur partenariat

Clermont-Ferrand, le 14 février 2024

Mercredi 14 février 2024, la **Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes** représentée par Marc Lopez, Directeur Commercial Auvergne Loire Haute-Loire et par Anne-Laure SANCHEZ, Directrice de l'international, des institutionnels et de la salle des marchés **officialise son partenariat avec l'Ordre des avocats du barreau de Clermont-Ferrand** en présence de Maître Isabelle Dubois, bâtonnier de l'Ordre des avocats et Présidente de la CARPA, et de Maître Decrock, Vice-Président de la CARPA de Clermont-Ferrand.



*Maître Isabelle Dubois, bâtonnier de l'Ordre des avocats et Présidente de la CARPA,  
et Marc Lopez, Directeur Commercial Auvergne Loire Haute-Loire de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes*

Par ce partenariat, BPAURA et ses experts du marché des professions libérales qui accompagnent au quotidien les professionnels juridiques formalisent leur engagement auprès des jeunes avocats du barreau et des plus affirmés avec une proposition **d'offres et services adaptés** à la profession. Deux conseillers experts de BPAURA accompagneront le déploiement de ce partenariat auprès des 466 avocats du barreau de Clermont-Ferrand.

De plus, la Banque Populaire Auvergne Rhône se félicite grâce à l'expertise de sa **Direction dédiée aux Grands Institutionnels d'avoir la capacité de répondre aux attentes de la CARPA** pour sa gestion au quotidien.

**Pour Marc Lopez, Directeur Commercial Auvergne Loire Haute-Loire :** « *Les professions libérales juridiques, du chiffre et de santé ont des besoins très spécifiques. L'expertise de nos conseillers couplée à des offres dédiées répondent à leurs projets de vie professionnelle et privée. Je me réjouis de notre accompagnement auprès des avocats de Clermont-Ferrand.* »

**Pour Anne-Laure SANCHEZ, Directrice de l'international, des institutionnels et de la salle des marchés :** « En 2017, BPAURA a renforcé son accompagnement auprès des Grands Institutionnels en créant une direction dédiée. L'expertise, notre organisation et la puissance financière de BPAURA font d'elle l'acteur référent de la Région pour accompagner ces acteurs très spécifiques. »

**Pour Maître Isabelle Dubois, Bâtonnière et Présidente de la CARPA :**

« La Caisse Autonome de Règlements Pécuniaires des Avocats de Clermont-Ferrand a été créée en 1971, afin de **garantir la sécurité et la transparence des transactions financières** des avocats.

Cette caisse, sous contrôle de l'Ordre des avocats, est au service des avocats et des justiciables qui attendent une somme due en exécution d'une décision de justice (jugement ou arrêt), ou à la suite d'une transaction ou d'un arbitrage (exemple vente d'entreprises, de fonds de commerce, transaction avec une compagnie d'assurance, ou accord entre les parties)

A ce titre, la CARPA doit **garantir la traçabilité et la sécurité des fonds remis par les justiciables aux avocats en exercice.**

**Pour cela, contrôles sur pièces et utilisation d'outils bancaires modernes et sécurisés sont essentielles au quotidien de la CARPA.**

C'est notamment à ce titre que la CARPA de Clermont-Ferrand a fait le choix de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes comme nouveau partenaire bancaire, puisque cette banque est une des rares banques qui propose des solutions d'IBAN sécurisés.

Au-delà, la BPAURA a su concevoir une proposition d'accompagnement des avocats du Barreau de Clermont-Ferrand tant au moment de leur installation qu'au cours de leur vie professionnelle.

Le quotidien d'un avocat est exigeant et intense, je me dois en tant que Bâtonnier de faciliter ce quotidien et de l'épauler. Le choix de la BPAURA comme partenaire bancaire va dans ce sens. »

# À PROPOS de Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

Depuis près de 125 ans, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes (BPAURA) accompagne ses clients particuliers, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales et entreprises en mettant à leur service son expertise dans les domaines de la banque et de l'assurance. Banque régionale coopérative dont le capital est détenu par ses 328 000 sociétaires, elle fait partie du 2ème groupe bancaire en France : le groupe BPCE. Sa raison d'Être « *Construire un futur durable et responsable aux côtés des femmes et des hommes qui vivent et entreprennent sur le territoire* » guide ses choix pour l'avenir, et affirme ce qui anime ses équipes au quotidien.

Forte de ses 3 200 collaborateurs, elle accompagne aujourd'hui près de 1 million de clients sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, sur les Hautes-Alpes, les Alpes de Haute-Provence et la Corrèze. Elle maille le territoire au travers de 327 agences ; 283 points de vente physique retail, 9 agences agriculture et viticulture, 22 agences Entreprises, 2 agences Grandes Entreprises, 1 agence Institutionnels, 9 agences Banque Privée et 1 e-agence.

Active dans les domaines de la création et de la transmission, elle dispose de tous les métiers spécialisés et des offres les plus élaborées pour offrir un service associant expertise et proximité. Une banque capable d'innover pour accompagner ses clients vers leurs ambitions les plus audacieuses sans perdre ce qui fait l'essentiel : la qualité de la relation entre un porteur de projet et son conseiller.

Banque autonome de plein exercice, BPAURA contribue au développement de l'économie régionale avec la distribution de près de 8 milliards d'euros de prêts sur l'année 2022 (prêts aux particuliers et aux entreprises), sur un encours global de crédits atteignant 36,8 milliards d'euros. Au 31 décembre 2022, BPAURA affiche un haut niveau de performances commerciales et financières avec un PNB de 780,8 M€, un résultat net de 174,4 M€ et 3,6 milliards € de capitaux propres.

Responsable et à l'écoute des grands enjeux actuels, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a lancé en 2020 la Banque de la Transition Énergétique, intégralement dédiée à la collecte d'épargne verte et au financement d'initiatives en faveur de la transition énergétique et environnementale en région, son originalité repose sur quatre engagements forts : traçabilité de l'épargne, territorialité de l'action, circuit court et démarche partenariale. Deux ans après son lancement, la Banque de la Transition Énergétique a pleinement respecté ses engagements en réalisant une collecte forte d'épargne auprès des particuliers, qui s'élève à 323 millions d'euros. 298 millions d'euros de crédits ont été octroyés au bénéfice de projets portant sur des enjeux d'énergies renouvelables et de rénovation énergétique répartis sur les 15 départements du territoire de la banque.

Enfin, la Fondation d'entreprise BPAURA créée en 2020 pour nourrir la raison d'être et les valeurs coopératives et solidaires de la Banque joue pleinement son rôle. Depuis sa création, elle a soutenu et accompagné à hauteur de 2 millions d'euros plus de 170 projets et initiatives d'intérêt général de son territoire au bénéfice de ses quatre domaines d'intervention : la culture, l'enseignement, la santé et l'intégration sociale.

# A propos de l'ordre des avocats et de la CARPA

## L'Ordre des avocats de Clermont-Ferrand :

Avec **466 avocats inscrits au 1er janvier 2024**, l'Ordre des Avocats de Clermont-Ferrand est le **troisième barreau de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes** et le 21ème de France (sur 164 au total), **pour une population du ressort de 676 534 habitants**.

Implantés sur tout le département en cabinet libéral ou au sein de cabinets plus structurés, les avocats du Barreau de Clermont-Ferrand représentent près de 1 000 emplois et comptabilisent plus de 63 millions d'euros de Chiffre d'Affaires.

Sur l'année 2023, l'Ordre des avocats a pris en charge :

- Près de 22 000 appels de justiciables
- 1 600 consultations gratuites dans des points d'accès au droit répartis sur le département
- 11 600 justiciables bénéficiant de l'Aide Juridictionnelle

## La CARPA : une obligation incontournable

La CARPA, acronyme pour Caisse Autonome des Règlements Pécuniaires des Avocats, joue un rôle essentiel dans la **gestion financière des cabinets d'avocats**. Placée sous la tutelle de l'ordre des avocats du barreau, cette institution financière spécifique est essentiellement conçue pour **garantir la traçabilité et la sécurité des fonds remis par les justiciables aux avocats en exercice**. Elle s'insère donc naturellement dans l'écosystème des professions judiciaires et juridiques, en étroite relation avec les juridictions et les membres du barreau.

En effet, « **L'arrêté du 20 décembre 2016 publié au JO du 30 décembre 2016**, rappelle à tous les services publics et collectivités que les fonds doivent être obligatoirement versés sur le compte Carpa de l'avocat mandataire de son client. » Cette loi a instauré l'obligation pour les avocats de déposer les fonds qu'ils reçoivent de leurs clients sur un compte CARPA, qui est **géré de manière autonome et transparente** par les avocats eux-mêmes. Depuis cette date, la CARPA a joué un rôle clé dans la gestion financière des avocats en France, en veillant à la sécurité et à la transparence des transactions financières dans le domaine juridique et judiciaire.

Dans ce cadre, la déontologie et le respect du secret professionnel constituent des principes essentiels que chaque avocat inscrit au barreau se doit de respecter. C'est dans ce contexte que **le bâtonnier, mandataire** de l'ordre des avocats, intervient pour veiller au bon fonctionnement de la CARPA en **liaison avec le conseil de l'ordre**.

## Contact Presse :

**Direction de la Communication Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes**

Sandrine RICHARD – Tél : 04 78 95 56 04 – 06 99 51 94 86 - E-mail : [sandrine.richard@bpaura.fr](mailto:sandrine.richard@bpaura.fr)

